

CHASSE AU TRÉSOR
DES VESTIGES DU NORD GRANDE-TERRE
A VTT

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATEUR

Le jeu la Chasse au trésor des Vestiges du Nord Grande-Terre, organisé par l'association Évasion Nord en partenariat avec l'association Carma Balades Touristique, implique que chaque équipe reconnait avoir pris connaissance et accepte ce règlement.

Article 2 : OBJET

Une chasse au trésor à VTT grandeur nature qui se pratique à l'aide d'un plan fourni le jour de chaque manche et d'une boussole à télécharger l'application (boussole + carte) sur son smartphone. Le but est de rejoindre des coordonnées précises et de tenter de trouver une balise et des indices dissimulés.

Article 3 : EPREUVE

Les 3 épreuves comptant pour la chasse au trésor des vestiges du Nord Grande-Terre sont :

- Le samedi 23 février 2019, la mare de Castex à proximité du stade de Petit Canal.
- Le dimanche 24 mars 2019, l'Habitation Néron à Le Moule.
- Le dimanche 5 mai 2019, la plage de l'anse Laborde à Anse-Bertrand.

Article 4 : DUREE

Chaque manche dure 3 heures 00.

Le jeu commence à 08 heures et se termine à 11 heures 00 précise sur le site de départ.

L'équipe dépassant le temps réparti, elle sera pénalisée d'un point.

Passé le délai de 15 minutes, l'équipe qui n'aura pas remis sa notice sera éliminée.

Article 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Constituer une équipe de 2 à 6 personnes maximum. L'équipe ne pourra plus être modifiée jusqu'à la dernière épreuve. L'équipe ne sera pas pénalisée en ayant un ou deux membres en moins au départ d'une épreuve.

Un mineur est obligatoire au départ de chaque épreuve.

Donner un nom à l'équipe relatif à l'écosystème de la Guadeloupe.

Article 6 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tarif : 3,00 € par personne et par épreuve

Les inscriptions se feront aux deux points relais :

- **Vélo Passion Caraïbe**, Zone Commerciale de Dorville - Dalciat, Baie-Mahault
- **HD Vélo**, Impasse des Palétuviers, voie verte à Jarry.

Article 7 : RESPONSABILITES

7-1: Le mineur sera sous la responsabilité de l'adulte de son équipe.

7-2: Les participants s'engagent à être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

7-3: Les participants doivent s'acquitter des droits d'inscription.

7-4: Les participants doivent se considérer en randonnée et non sur une course et engagent leur propre responsabilité. Cette animation n'est pas une compétition.

7-5: L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et psychique.

7-6: Chaque participant s'engage à respecter le matériel fourni par l'organisation, à respecter les consignes de sécurité annoncées par les organisateurs, à respecter les bénévoles et à préserver la beauté du site en ne laissant pas de débris sur le parcours.

Article 8 : DEROULEMENT

Un nombre de point est attribué à chaque balise trouvée.

Pour trouver l'emplacement du trésor, des indices sont cachés dans 5 balises.

- **Le Classement sur chaque épreuve** : Chaque équipe prend part au Classement. L'équipe ayant le même nombre de point sera départager au temps d'arriver.

- **Le Classement Provisoire** : Toutes les équipes prennent part au Classement Provisoire à l'issue des épreuves déjà organisées selon le barème de points ci-dessous.

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e
150	125	110	100	95	90	85	80	75	70	67	64	61	58	55	52	49	46	43

20 ^e	21 ^e	22 ^e	23 ^e	24 ^e	25 ^e	26 ^e	27 ^e	28 ^e	29 ^e	30 ^e	31 ^e	32 ^e	33 ^e	34 ^e	35 ^e	36 ^e	37 ^e	38 ^e	39 ^e
40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11

- **Le Classement Général final** : C'est le classement provisoire définitif.

Toutes les équipes prennent part au classement provisoire définitif de la chasse au trésor. Le classement général final sera effectué sur la totalité des manches réellement organisées. Une absence est considérée comme un résultat nul (0 point).

-1°) **La participation est obligatoire à au moins 2 manches** pour figurer au classement général final par équipe.

-2°) **L'équipe qui ne participe pas à la dernière manche sera pénalisé de 20 points** sur son classement général final individuel.

107 Rue Emile Lafontaine - Massieux
97121 ANSE-BERTRAND

☎ : 0690 18 45 77

Siret : 752 301 614 00018

✉ : evasion.nord971@gmail.com

www.evaison-nord.com

- 3°) **Un bonus de 50 points** sera attribué à l'équipe ayant pris le départ de la totalité des manches.

-4°) **En cas d'ex æquo**, les équipes seront départagés en fonction de la meilleure place obtenue lors de la dernière manche.

Article 9 : COMPORTEMENT DES EQUIPES

Les équipes ne doivent pas se séparer d'un membre de leur équipe.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de l'équipe de l'épreuve.

Cette Chasse au Trésor doit se dérouler dans un esprit de convivialité entre les équipes.

Article 10 : MODIFICATION DU JEU

L'organisateur de la chasse au trésor se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu, sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Des additions, en cas de force majeure, des modifications de ce règlement peuvent être éventuellement publiées.

Article 11 : EXPLOITATION DE L'IMAGE

Par défaut, toute équipe s'inscrivant à une épreuve de la Chasse au Trésor Des Vestiges du Nord Grande-Terre, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve ainsi qu'à Évasion Nord, le droit de réaliser et d'utiliser des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles. Sans que ceux-ci prétendent à une quelconque contrepartie financière.